



## **ANNEXE**

### **Coordinatrices périscolaires à contacter à partir de 17 h :**

- **Ecole maternelle Marie Marvingt et élémentaire Pierre et Marie Curie :  
Maude CUVILLIER au 06.30.76.34.96.**
- **Ecole maternelle Paulette Castel et élémentaire Jean Moulin :  
Angèle SCHWEITZER au 06.24.33.76.17.**

**Les écoles et la MAPEJE ne pourront plus vous répondre après 17 h.**

Afin de continuer à faciliter vos démarches, le paiement à la réservation sur internet reste d'actualité.

Vous réglerez directement en ligne la restauration scolaire et les accueils périscolaires.

Aucun changement (absences ou présences des enfants aux activités) ne sera pris en compte s'il est envoyé par mail ou donné par téléphone. Seuls les changements effectués sur le portail Famille seront pris en compte.

Quelques informations à retenir concernant la facturation :

- Toute demande qui ne sera pas préalablement payée sur le portail Famille pourra entraîner une non-prise en charge de l'enfant par l'équipe d'animation. J'attire donc votre vigilance sur la tenue à jour des plannings de présence de votre (vos) enfant(s).
- Toute annulation faite sur le portail Famille donnera droit à un avoir sur le prochain paiement.
- Toute absence justifiée (voire règlement intérieur) auprès du service Jeunesse, engendrera un avoir sur le prochain paiement.
- Toute autre situation non prévue dans le règlement intérieur restera facturée et/ou majorée (cf tableau des tarifs transmis en juillet de chaque année).
- Rappel : la restauration scolaire ne peut pas être réglée avec des chèques CESU.

Quelques informations relatives au fonctionnement de l'accueil périscolaire du soir au sein des établissements scolaires.

- « *Bouche cousue ! je fais mes devoirs* » ou « *Motus ! je bouquine* » :

Tous les enfants inscrits au périscolaire jusqu'à 17 h 30, 18 h ou 18 h 30 **seront obligatoirement présents de 17 h à 17 h 30** à « **Bouche cousue ! je fais mes devoirs** » ou « **Motus ! je bouquine** » avec bascule en accueil périscolaire (*Jouer s'Amuser au Périscolaire*) de 17 h 30 à 18 h

**Les enfants présents de 17 h à 17 h 30 feront obligatoirement leurs devoirs.**

- *Départs échelonnés* :

Possibilité de départs échelonnés de 16 h 30 à 17 h ou de 18 h à 18 h 30

**Attention, aucun enfant ne sera laissé à un adulte non autorisé sur le dossier rempli par les parents. Toute personne autorisée devra présenter sa pièce d'identité à l'équipe d'animation.**

**PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :**

Attention, pour tout enfant ayant déjà un PAI ou ayant besoin de mettre en place un PAI, merci de contacter la MAPEJE au plus vite afin d'être opérationnel en septembre.

**C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :**

Nouveau dispositif à partir de la rentrée de septembre 2024. Les familles concernées seront contactées par le service Jeunesse en partenariat avec les équipes enseignantes. Les activités débuteront en octobre 2024.